

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN
SEANCE DU 12 MARS 2012**

Le 12 Mars 2012, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 Mars 2012, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean PICHON, Maire.

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	14

Etaient présents tous les conseillers en exercice.

Date de la convocation
2 Mars 2012
Date d'affichage
2 Mars 2012

Secrétaire de séance :

Madame Isabelle SERGENT a été nommée secrétaire de séance.

**6 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION
COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau crédeur) Virement à la section d'investissement	7.258,64 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	30.607,66 €
EXCEDENT AU 31/12/2011 Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	37.866,30 €
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau crédeur pour	0,00 € 37.866,30 €
DEFICIT AU 31/12 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau crédeur) Déficit résiduel à reporter – budget primitif Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 12 Mars 2012

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean PICHON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900088-20120312-201212MARS06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2012